

Nombre d'adhérents présents: 23
Nombre de pouvoirs : 1
Nombre d'adhérents :

Le quorum étant atteint, l'assemblée générale ordinaire peut valablement délibérer.

Ordre du jour:

- * bilan financier 1995
- * bilan d'activités associatif 1995
- * rapport d'activité du SESAD 1195
- * projets pour 1996
- * budget 1996
- * vote du montant des cotisations 1996
- * élections au Conseil d'Administration

A noter, un Info GEIST spécial avec une lettre de la vice présidente, Hélène QUENOR, était joint à la convocation. Les statuts de l'association sont également joint au dossier distribué ce soir.

COMPTE RENDU

La présidente lit le rapport des activités de 1995 (cf annexe 1). Il faut ajouter la participation de deux personnes au congrès de Maubeuge.

Dans les projets 1996, il faut ajouter la participation à une brocante à Aulnay (cf annexe 2), ainsi que l'organisation d'une fête vers Noël, pour les enfants suivis par le SESAD et la participation à une semaine sur la Trisomie à Aulnay probablement en Octobre 1996, avec projection du film "le huitième jour".

La directrice du SESAD, Mme Sole, présente le rapport d'activités du service (cf annexe 3). Elle précise que l'admission des enfants est prononcée par la CDES. Elle déplore que seulement 8 familles sur les 31 inscrites au SESAD soient adhérentes de l'association. Elle précise que chaque dossier est réétudié une fois par an en CDES. La moyenne des séances est de 2,5 par enfant et par semaine; si un enfant a 3 ou 4 séances, cela signifie qu'un autre enfant en aura moins (les moyens accordés sont fixes).

Suit une discussion sur le rôle d'aide aux parents en CCPE que devrait avoir le GEIST.

Par rapport à l'extension de 15 places, il est prévu d'en avoir 7 en Janvier 1997 et le reste en Septembre 1997.

Naturellement, ces prévisions sont soumises au financement effectif par la DDASS.

A la rentrée, il y aura 36 enfants suivis, soit 6 de plus que prévu. Les enfants dont la sortie est prévue auront donc moins de séances. Ceci pour ne pas refuser l'entrée à des bébés. Il faut rappeler que le service a été créé avec un objectif d'assurer l'éducation précoce.

Le trésorier présente le s comptes et le bilan 1995 ainsi que le budget 1996.

Vote: Le bilan d'activités et le bilan financier pour 1995, les projets et le budget 1996 sont votés à l'unanimité des membres présents ou représentés. Aucune voix contre, aucune abstention.

MONTANT DES COTISATIONS: Sur proposition du CA, l'assemblée vote à l'unanimité le maintien au même niveau (250 Frs pour une personne et 350 Frs pour un couple (2 voix en AG)).

CHANGEMENT DE SIEGE SOCIAL: L'assemblée vote à l'unanimité le transfert du siège au ⁶⁶84 Avenue Raspail à Bagnolet, chez la présidente, Sylvia BORGHI.

ELECTION AU CA:

Démissionnaires: Thérèse Roque
Danièle Planchon
Valérie Rozenberg
Jean Marc Dumotier
Geneviève Durand

Les autres membres du CA précédent se représentent. Sont également candidats

Gérard Dizazzo P
Lyliane Gouellain
Tania Kwasny N.P

Françoise Charberet
Catherine Biron
Marie Catherine Chevance
Bernadette Bonnifet

L'assemblée vote à l'unanimité la composition suivante:

Administrateurs:

Sylvia Borghi	P	→	Présidente
Hélène Quenor	NP	→	Vice-Présidente
Pascale Bordelais	NP	→	Treésorier
Claude Bellier	P	→	Secrétaire
Jean Pierre Pelletier	NP	→	
Jocelyne Loume	NP		
Lyliane Gouellain	NP		
Tania Kwasny	NP		
Françoise Charberet	P		
Catherine Biron	P	→	Vice Secrétaire
Marie Catherine Chevance	NP		
Bernadette Bonnifet	P	→	Vice-Treésorier

Administrateurs suppléants:

Christiane Vialatou NP
Gérard Dizazzo P.

Invité permanent: Jean Daniel Wendel

Il est rappelé que les CA sauf exception sont ouverts à tous.

DISCUSSION:

Mme Chevance signale qu'on avance guère dans l'intégration des enfants de la CLIS de Bagnolet dans les classes ordinaires. Elle informe d'un changement de direction de la FCPE et rend compte d'une réunion entre la FCPE et les enseignants du groupe scolaire PVC Barbusse.

Mme Sole insiste sur la nécessité d'avoir un instituteur spécialisé sur la CLIS.

Mme Borghi pose la question d'une occupation de la classe à la rentrée s'il n'y a pas d'instituteur spécialisé.

Mme Bonnifet rappelle que sur le 93, il n'y a que 27 % des CLIS qui ont un instituteur spécialisé. Il faudrait élargir le débat à tout le département